

Informations brèves du CJB (séance du 24 novembre 2010)

La Neuveville, le 26 novembre 2010

Commission francophone chargée des affaires culturelles générales (CFACG)

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a désigné, à l'attention du Conseil-exécutif, Mme Alessandra Boer, de Tramelan, au poste de commissaire membre de la CFACG. Les membres de la commission qui ne sont pas proposés par les commissions cantonales sont nommés par le CJB en vertu des dispositions légales sur le statut particulier du Jura bernois. En ce qui concerne les représentant-e-s des commissions cantonales, le CJB dispose d'un droit de préavis. C'est ainsi qu'il approuve la désignation de M. Julien Annoni, de Bévillard, membre de la commission cantonale de musique.

Crédit complémentaire pour la sécurisation de la voie ferrée dans les Gorges de Moutier

Les travaux de sécurisation de la voie ferrée entre Moutier et Roches ont occasionné des dépassements de coûts. Le Conseil-exécutif est appelé à libérer un crédit complémentaire. Le CJB recommande l'octroi de ce crédit rendu nécessaire par une augmentation des coûts du matériel et de la logistique du chantier. Les travaux étaient indispensables car le risque sur ce tronçon ferroviaire était de 1:10'000, dix fois plus élevé que la limite fixée par la stratégie cantonale de gestion des risques.

Commission Asile Jura bernois

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) a informé le CJB qu'une commission unique pour les questions liées à l'asile sera mise en place dès 2011 dans le Jura bernois. Bien que la loi prévoit des organes composés de représentant-e-s des communes, la commission du Jura bernois accueillera un délégué du CJB, en la personne de M. Jean-René Moeschler, de Malleray, membre de la section Police, affaires militaires et finances. La POM a également confirmé que dès 2012, le domaine de l'asile sera géré par l'association Asile Bienne et région pour l'ensemble du Jura bernois.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73